

NEXT Italie - Tunisie**TDR (Termes de Référence) – Sélection d'un Auditeur Externe Indépendant (Vérification des Dépenses) Projet SUPER - Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie 2021-2027**DMO & ASSIDJE Djerba
30.03.2026

Date d'acquisition : De mai 2025 à octobre 2027

Recruteur : DMO Djerba et ASSIDJE

Bienvenue à cette Demande de Propositions du DMO & ASSIDJE Djerba. Vous êtes par la présente invité à soumettre une proposition. Veuillez lire attentivement les informations et les instructions car le non-respect des instructions peut entraîner la disqualification de votre Proposition pour ce marché.

I. COORDONNÉES

Pendant la durée de ce marché, c'est-à-dire de la publication de cette DDP à l'attribution d'un contrat, vous ne pouvez pas discuter de ce marché avec un employé ou un représentant du DMO & ASSIDJE Djerba autre que le contact suivant.

Vous devez adresser toute correspondance et toute question à ce contact, y compris votre proposition.
Contact du DMO Djerba : Mehdi Mrabet, Président DMO Djerba à l'adresse : quartier maltais 4180 Houmet souk Djerba president@destinationdjerba.com & Farhat Bentanfous, membre du comité directeur DMO Djerba direction@destinationdjerba.com et Mme Khaoula El Cadi présidente ASSIDJE à l'adresse: Assidje BP-86 Houmt Souk Djerba 4180 khaoulaelcadi.kec@gmail.com
Dernier délai le 29 avril 2026

I. Contexte

Le DMO Djerba crée en 2021 contribue à la valorisation et à la promotion de la Destination Djerba. L'ASSIDJE fondée en 1976, l'Association pour la sauvegarde de l'île de Djerba est une organisation dédiée à la préservation du patrimoine culturel, architectural et écologique de l'île.

Le DMO Djerba et l'ASSIDJE sont partenaires tunisiens du projet SUPER (**Site Unesco Plus durables et participatifs**), financé par le Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

Conformément aux règles du programme, toute dépense déclarée par les partenaires doit faire l'objet d'une vérification de premier niveau (First Level Control – FLC) réalisée par un auditeur externe indépendant, inscrit auprès du Point de Contact de Contrôle (PCC).

Le présent appel vise à recruter un seul auditeur chargé de la vérification des dépenses du DMO Djerba et de l'ASSIDJE, dans le respect des règles européennes, du programme Interreg NEXT et des procédures PCC.

II. Présentation du Projet SUPER

Comune di Caltagirone

NEXT Italie - Tunisie**Priorité du programme : un espace de coopération plus social et inclusif.**

Le projet se concentre sur les régions de la Val di Noto en Sicile et de Djerba en Tunisie, toutes deux célèbres pour leur patrimoine culturel et leur tourisme. L'objectif du projet est de valoriser ces territoires grâce à l'accessibilité pour tous, en créant des produits touristiques et des itinéraires qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et d'autres catégories de touristes ayant des besoins particuliers.

Le contexte territorial du projet " SUPER " est caractérisé par la présence de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, identifiés en Sicile dans la région du Val di Noto (qui comprend une vaste zone du sud-est de la Sicile, composée de huit municipalités), en particulier la zone des municipalités de Caltagirone et Noto, et en Tunisie la zone qui comprend l'île de Djerba.

Objectif global : Valoriser les zones touristiques moins fréquentées à forte valeur culturelle (Caltagirone, arrière-pays de Djerba) en créant des itinéraires inclusifs et accessibles à tous (personnes handicapées comprises).

Objectif spécifique : Créer un circuit touristique complémentaire à celui existant, en impliquant les institutions, les opérateurs touristiques et les communautés locales dans la co-construction de produits culturels et touristiques innovants et technologiquement avancés.

Typologie d'action : actions transfrontalières visant au développement de modèles, des solutions de valorisation du tourisme naturel et culturel durable.

Durée du projet : de mai 2025 à octobre 2027 (sauf extension)

Résultats attendus :

- Meilleure répartition des flux touristiques.
- Produits touristiques adaptés et innovants.
- Implication des communautés locales dans la valorisation culturelle.
- Renforcement de la coopération transfrontalière et reproductibilité du modèle développé.

Chef de file :

- La municipalité de Caltagirone

Partenaires du projet :

- La municipalité Di NOTO
- Association de Sauvegarde de l'île de Djerba
- DMO Djerba

III. Objectif du Mandat

L'objectif du mandat est d'assurer la **vérification, la validation et la certification** des dépenses engagées par le DMO Djerba et l'ASSIDJE dans le cadre du projet SUPER , préalablement à leur déclaration officielle auprès du PCC et de l'Autorité de Gestion



Comune di Caltagirone

NEXT Italie - Tunisie**IV. Portée de la mission****1. Périmètre institutionnel**

La mission couvre :

- DMO Djerba
- ASSIDJE

Un seul auditeur sera sélectionné pour les deux structures.

2. Périmètre budgétaire

La mission concerne les lignes budgétaires suivantes :

Bénéficiaire	Intitulé budgétaire	%	Fonction	Montant
ASSIDJE	Vérification des dépenses	4	Réviseur du projet	5 160 €
DMO Djerba	Vérification des dépenses	4	Réviseur du projet	10 320 €

Montant total de la mission : 15 480 €

Ces montants couvrent l'ensemble des interventions d'audit prévues pour les périodes concernées.

V. Description détaillée des responsabilités :**5.1 Vérifications générales**

- Vérifier l'existence d'un système de comptabilité séparée ou d'une codification analytique du projet
- Vérifier la conformité des dépenses avec la période d'éligibilité
- Vérifier la cohérence entre dépenses, activités réalisées et livrables produits

5.2 Vérification par catégorie de coûts

L'auditeur procédera aux contrôles suivants :

- **Ressources humaines** : Contrats de travail ou conventions, Fiches de poste liées au projet, Timesheets / fiches de présence, Méthode de calcul des coûts salariaux, Preuves de paiement et charges sociales
- **Frais administratifs** : Méthode de calcul et clés de répartition, Justificatifs comptables, Lien direct avec le projet
- **Déplacement et hébergement** : Ordres de mission, Factures et preuves de paiement, Respect des règles Interreg NEXT

CITTÀ di
NOTO
PATRIMONIO DELL'UMANITÀ

Comune di Caltagirone

f

NEXT Italie - Tunisie

- **Services externes** : Procédures de sélection (mise en concurrence), Contrats et TDR, Livrables effectivement réalisés, Correspondance coût/prestation
- **Equipements** : Justification du besoin, Procédure d'achat, Affectation au projet, Inventaire et traçabilité

VI. Livrables attendus

L'auditeur devra fournir, pour chaque bénéficiaire et chaque période :

Livrable	Description
Rapport de vérification financière	Rapport détaillé conforme aux exigences PCC
Certificat de dépenses	Validation officielle des dépenses
Tableau récapitulatif	Dépenses certifiées par catégorie et GT
Note d'observations	Corrections et recommandations (le cas échéant)

VII. Supervision et coordination

La mission sera réalisée sous la supervision : du DMO Djerba en coordination avec l'ASSIDJE et en conformité avec les exigences du PCC.

VIII. Offre des soumissionnaires :

1- La proposition technique

La proposition technique doit aborder chacun des critères énoncés ci-dessous de manière explicite et distincte, en citant le numéro de référence du critère concerné (colonne de gauche).

Les propositions dans tout autre format augmenteront de manière significative le temps nécessaire à l'évaluation, et ces propositions peuvent donc être rejetées à la discrétion du DMO et de l'ASSIDJE Djerba.

Lorsque des CV sont demandés, ils doivent être ceux des personnes qui effectueront effectivement le travail spécifié. Les personnes que vous proposez ne peuvent être remplacées qu'avec l'approbation du DMO et l'ASSIDJE Djerba.

DMO Djerba et l'ASSIDJE évalueront les propositions techniques en fonction de chacun des critères suivants et de leur importance relative :

Description	Informations à fournir	Poids relatif
Expérience en audit de projets UE / Interreg (Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale,	Références vérifiables (min. 3)	35%

NEXT Italie - Tunisie

	multilatérale, bilatérale...)		
	Etre inscrit sur la liste des auditeurs internes du PCC et avoir une Connaissance des règles PCC et Interreg NEXT	Description de l'approche FLC	25%
	Compréhension de la mission et approche méthodologique (proposition d'une méthodologie)	Etapas , outils, calendrier	25%
	Disponibilité à Djerba durant l'implémentation du projet	La disponibilité de l'expert à Djerba est indispensable afin d'assurer un suivi de proximité, une coordination efficace et une mise en œuvre opérationnelle optimale des activités du projet. Capaciter à respecter les délais	15%
TOTAL			100%

2- **La proposition financière** : A noter que l'offre financière doit porter tout éventuelle dépense liée à cette mission et doit être présentée en Hors Taxes et Toutes taxes Comprises
Evaluation financière

Critères d'évaluation	Nombre de points
Offre moins disante	100 points
2 ^{ème} Offre	50
3 ^{ème} Offre	30
4 ^{ème} Offre et plus	20

Les pondérations relatives seront : Technique : 70% Financier : 30%

IX. Profil et conditions d'éligibilité

Le soumissionnaire devra :

- Être Expert-Comptable inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
- Être inscrit sur la liste officielle du PCC
- Être indépendant des bénéficiaires du projet
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales



CITTÀ di NOTO
PATRIMONIO DELL'UMANITÀ



Comune di Caltagirone

f

NEXT Italie - Tunisie

- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation professionnelle
- La maîtrise du français est requise, et une bonne connaissance de l'arabe est fortement souhaitée ;
- Être disponible à Djerba pour mener les activités décrites entre mai 2026 et juin 2028.

X. Modalités de Soumission

- La soumission de l'offre est présentée en une seule phase et comprend obligatoirement l'offre technique, l'offre financière ainsi que l'ensemble des pièces administratives et documents requis par les présents Termes de Référence.
- Le dossier doit être transmis sous pli fermé, soit par courrier postal, soit par dépôt direct contre décharge au Bureau d'ordre du bénéficiaire, à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel à candidature.
- Toute offre parvenue par voie électronique n'est pas acceptée.
- La date de réception des offres sont celles fixées dans l'avis.
- Toute offre reçue hors délai sera rejetée sans examen.
- Toutes les pages des Termes de Référence doivent être dûment paraphées, et la dernière page datée, signée et revêtue du cachet du soumissionnaire.
- L'enveloppe extérieure doit porter la mention : « Sélection d'un Auditeur pour (DMO / Association pour la Sauvegarde de l'île de) dans le cadre du projet SUPER – À ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation ».

XI. Pièces à fournir :

Les documents administratifs / techniques	Les obligations
TDR	Dûment signé, visé et portant cachet du participant.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise.	Déclaration portant signature de l'expert comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux)	-----
Une attestation d'inscription à l'ordre des Experts	-----



CITTÀ di NOTO
PATRIMONIO DELL'UMANITÀ



Comune di Caltagirone

f



NEXT Italie - Tunisie

Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie A)	
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date.
La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date.
Les documents financiers	Les obligations
L'offre financière en toutes lettres et en chiffres	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat(ou du bureau).

XII. Dispositions finales

Le DMO Djerba et l'ASSIDJE se réservent le droit de rejeter toute offre non conforme ou jugée insuffisante sans obligation de justification.

Djerba, le 30/03/2026

Président DMO Djerba

Mr. Mehdi MRABAT

Djerba Management Organization
DMO DJERBA
Tél 75 651 063
MF 1708346 N/P/N/000

Djerba Management Organization
DMO DJERBA
Tél 75 651 063
MF 1708346 N/P/N/000

Présidente ASSIDJE

Mme Khawla El Cadi



CITTÀ di NOTO
PATRIMONIO DELL'UMANITÀ



Comune di Caltagirone